REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ADEA 1988-2013 25 Ans au service de l'éducation en Afrique
25 Years serving education in Africa

« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

RAPPORT PAYS SUR LES POLITIQUES ET DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE CREATION D'EMPLOI

Par :

Gaston Apédoh K. BATCHEY

Directeur Général de l'Emploi

SOMMAIRE

TABLEAU DES SIGLES ET ACRONYMES.....ii

RESUME.....iv

INTRODUCTION 1

1. Données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi..... 3

2. Données de base concernant le monde du travail 3

3. Difficultés d'accès des jeunes au marché du travail 3

4. Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP..... 11

5. Les mesures en cours pour favoriser la création d'emploi 16

6. Les expériences d'insertion ou d'emploi des jeunes 19

CONCLUSION.....23

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....24

TABLEAU DES SIGLES ET ACRONYMES

AASEP	:	Association Africaine des Services d'Emploi Publics
AFD	:	Agence Française de Développement
AFMI	:	Association pour la Formation aux Métiers de l'Industrie
AIDE	:	Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche
ANPE	:	Agence Nationale pour l'Emploi
ANPGF	:	Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI
ANVT	:	Agence Nationale du Volontariat au Togo
AMSEP	:	Association Mondiale des Services d'Emploi Publics
API-ZF	:	Agence de la Promotion des Investissements de la Zone Franche
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BIDC	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CCIT	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFMI	:	Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie
CIDAP	:	Centre International de Développement Agropastoral
CJE	:	Crédit Jeune Entrepreneur
CNP	:	Conseil National du Patronat
CNVNT	:	Conseil National du Volontariat National au Togo
CONFEJES	:	Conférence des Ministres chargés de la Jeunesse et des Sports de l'espace Francophone
CPCRM	:	Conseil Permanent des Chambres Régionales de Métiers
CPV	:	Centre Régional du Volontariat
CRA	:	Centre de ressources pour l'artisanat
CRV	:	Centre Régional du Volontariat
DCTP	:	Développement des Compétences Techniques et Professionnelles
DEJ	:	Direction de l'Emploi des Jeunes
DGE	:	Direction Générale de l'Emploi
DOE	:	Département de l'Observatoire de l'Emploi
FAIEJ	:	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIJ	:	Fonds d'Insertion pour les Jeunes
FNAFPP	:	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels
FNFI	:	Fonds National de Finance Inclusive
GIP Inter	:	Groupement d'Intérêt Public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale
GIPATO	:	Groupements Interprofessionnels des Artisans du Togo
GIZ	:	Service de coopération de la République d'Allemagne
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INFA	:	Institut National de Formation Agricole
LCT	:	Lomé Container Terminal
LMD	:	Licence-Master-Doctorat

METFPI	:	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie
MESR	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OIC	:	Opportunities Industrialization Center
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	:	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
PADAT	:	Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
PAISJA	:	Projet d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes Artisans
PAPEA-UEMOA	:	Projet d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales de l'UEMOA
PASA	:	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PDC	:	Programme de Développement Communautaire
PEJ	:	Programme Emploi Jeune
PERREM	:	Programme Entrepreneurial pour le Renforcement de capacité en Reliure de Manuels
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	:	Petite et Moyenne Entreprise / Industrie
PMFP-PSP	:	Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle en Partenariat avec le Secteur Privé
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PNIASA	:	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAO	:	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PRADEB	:	Programme d'Appui au Développement à la Base
PROVONAT	:	Promotion du Volontariat National au Togo
PRT	:	Projet de développement des Plantes à Racines et Tubercules
PSAEG	:	Programme de Soutien aux Activités Economiques des Groupements
PSNEJ	:	Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes
PTFM	:	Plates-Formes Multifonctionnelles
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RCRA	:	Réseau des Chambres Régionales d'Agriculture
RESEN	:	Rapport d'Etat du Système Educatif National
SAVP	:	Stage d'Adaptation à la Vie Professionnelle
SCAPE	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	:	Union Africaine
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME

Introduction

Le phénomène du chômage et du sous-emploi a pris une ampleur considérable avec la longue crise sociopolitique qui a fragilisé l'économie nationale. Le marché de l'emploi est caractérisé depuis quelques années par (i) une forte croissance de la demande résultant de la poussée démographique (2,8%), (ii) une diminution de la population active rurale par le phénomène de l'exode rural, (iii) une insuffisance sectorielle de l'offre d'emploi avec d'une part, un secteur moderne en quasi-stagnation et d'autre part, un secteur informel absorbant une grande partie de la population active, surtout les jeunes.

Selon la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), l'incidence de pauvreté est de 57,3% sur l'ensemble du territoire national. Elle est plus prononcée en milieu rural avec un taux d'incidence de 73,4% contre 44,7% en milieu urbain. Face à cette situation, la nécessité de concevoir et d'appliquer des solutions durables a pris un caractère d'urgence avec les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine à Ouagadougou en 2004 et à Malabo en 2011 qui ont placé la création d'emploi, surtout celle des jeunes, au centre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Le présent résumé est articulé autour de trois (03) parties à savoir : (i) les efforts du gouvernement, (ii) les contraintes auxquelles le gouvernement est confronté, (iii) les perspectives.

I. Les efforts du gouvernement

Les efforts du gouvernement en matière de création d'emploi et spécifiquement celle des jeunes se situent sur deux (02) plans à savoir, (i) le plan juridique, institutionnel et organisationnel, (ii) le plan des projets et programmes.

☒ Plans juridique, institutionnel et organisationnel :

Sur le **plan juridique,** il faut relever le vote de la loi portant code du travail et de la loi portant institution et réglementation du volontariat national au Togo, la ratification de la convention n°122 de l'organisation internationale du travail (OIT) sur la politique de l'emploi, la mise en place d'un cadre de partenariat entre les secteurs public et privé par la signature de la charte de partenariat public-privé.

Au **plan institutionnel,** il est procédé à la création de la direction générale de l'emploi (DGE), de la direction de l'emploi des jeunes (DEJ), de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et la création de l'observatoire de l'emploi et de la formation (OEF).

Au **plan organisationnel,** le gouvernement a procédé à l'adoption de la politique nationale de l'emploi et du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes. Aussi, est-il procédé à l'opérationnalisation du fonds national d'apprentissage, de formation

et de perfectionnement professionnels (FNAFPP), au renforcement des capacités de l'agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME-PMI (ANPGF) et l'opérationnalisation du fonds national de finance inclusive (FNFI).

☒ Le plan de la mise en œuvre des programmes et projets

Au plan de la mise en œuvre des programmes et projets, le gouvernement a procédé avec l'appui des partenaires techniques et financiers à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets d'amélioration de l'employabilité et d'insertion professionnelle des jeunes, notamment :

- le programme de promotion du volontariat national (PROVONAT) ayant placé 4 280 jeunes dont 16,5% soit 706 ont pu s'insérer définitivement ;
- le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) qui a placé 1672 jeunes dont 351 insérés ;
- le programme de développement communautaire (PDC) dont le volet des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) lancé en 2010 a permis la création en 2011 de près de 8.864 emplois temporaires ;
- l'institutionnalisation sous le contrôle de l'Etat de la formation traditionnelle et de l'apprentissage rénové du système dual ;
- la mise en œuvre du projet de modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé (PMFP-PSP) ayant permis notamment de créer le centre de formation aux métiers de l'industrie ;
- l'élaboration de la carte de potentialités d'emploi des femmes et des jeunes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo permettant aux jeunes entrepreneurs d'identifier les créneaux porteurs dans le pays ;
- l'élaboration et la mise œuvre de la carte de développement de compétences techniques et professionnelles.

II. Les contraintes

Malgré ces réalisations, on peut noter plusieurs contraintes au rang desquelles : (i) l'héritage colonial de bureautisation de l'emploi au détriment de la culture de l'entrepreneuriat ou d'initiatives privées d'autopromotion et de prise en charge, (ii) l'inadéquation entre la formation et l'emploi d'où l'inadaptation des profils des jeunes diplômés aux besoins du marché de l'emploi, (iii) la discrimination dans l'offre de formation au détriment du milieu rural, (iv) la méconnaissance du marché du travail en l'absence de statistiques fiables sur les emplois, (v) l'insuffisance de préparation des demandeurs pour accéder facilement à l'emploi, (vi) le caractère inadapté des mécanismes de financement de l'entreprenariat et un secteur privé peu développé.

III. Les perspectives

Dans le souci de pérenniser les acquis et de lever les goulots d'étranglements, nombres d'actions sont prévues avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il s'agit notamment de : la mise en œuvre du programme de renforcement des compétences par l'insertion socioéconomique des populations les plus vulnérables et la création de micro et petites entreprises dans le milieu rural au Togo (TREE), la dynamisation du programme stage à l'adaptation de la vie professionnelle (SAVP), la dynamisation des centres de formation professionnelle, la finalisation et la mise en œuvre programme d'appui à la reconversion des conducteurs de taxis motos (PARETAM), la finalisation et la mise en œuvre du projet de formation professionnelle d'insertion, la mise en œuvre du programme d'appui au développement de l'entreprenariat féminin (PADEF), la poursuite de la mise en œuvre des programmes PROVONAT, AIDE et PERREM.

Conclusion

Eu égard à la transversalité du phénomène de l'emploi qui est devenu un enjeu au plan mondial et un défi au niveau national, la mutualisation des efforts de tous les acteurs s'avère indispensable pour améliorer les opportunités de création d'emplois surtout en faveur des jeunes.

INTRODUCTION

Le Togo a amorcé depuis 2008 une croissance régulière de son PIB réel principalement portée par une politique soutenue d'investissements publics et par le secteur agricole en pleine mutation. De 2,4% en 2008, le taux de croissance est passé à 5,9% en 2012. Cependant, cette croissance reste en deçà du taux requis de plus de 10 % pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Togo. L'économie reste, par ailleurs, peu diversifiée et tributaire d'un secteur primaire à faible productivité occupant environ 70% de la population active et contribuant à hauteur de 33% au PIB. Malgré les réformes et les investissements engagés dans le secteur des phosphates, la production demeure faible et empêche le pays de profiter des cours élevés observés ces dernières années.

Dans le domaine de l'emploi, l'enquête du Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être (QUIBB) 2011 révèle que le chômage et le sous-emploi affectent respectivement 6,51% et 22,76% de la population active. Ce chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-35 ans (8,06%), les jeunes femmes quant à elles sont davantage en situation de sous-emploi (22,09%).

Le chômage, le sous-emploi et la pauvreté affectent sans cesse et sans distinction toutes les couches sociales du pays en paralysant le levier du pro logistique du capital humain.

Selon la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), l'incidence de pauvreté est de 57,3% sur l'ensemble du territoire national. Elle est plus prononcée en milieu rural avec un taux d'incidence de 73,4% contre 44,7% en milieu urbain.

Ce constat est notoire avec les couches défavorisées que sont les femmes, les personnes handicapées et les jeunes qui sont de plus en plus victimes de marginalisation et d'exclusion sur le marché de l'emploi en raison de :

- l'héritage colonial de bureautisation de l'emploi au détriment de la culture de l'entrepreneuriat ou d'initiatives privées d'autopromotion et de prise en charge ;
- l'inadéquation entre la formation et l'emploi d'où l'inadaptation des profils des jeunes diplômés aux besoins du marché de l'emploi ;
- la discrimination dans l'offre de formation au détriment du milieu rural ;
- la méconnaissance du marché du travail en l'absence de statistiques fiables sur les emplois ;
- la faiblesse de l'offre d'emploi dans le secteur formel ;
- l'insuffisance de préparation des demandeurs pour accéder facilement à l'emploi ;
- le caractère inadapté des mécanismes de financement de l'entreprenariat et un secteur privé peu développé.

Face à cette situation, la nécessité d'apporter des solutions durables s'impose.

Lors des sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement à Ouagadougou en 2004 et de Malabo en 2011, l'Union Africaine a placé la création d'emploi surtout aux jeunes au centre des stratégies de réduction de la pauvreté. S'appuyant sur ces engagements, le gouvernement togolais a entrepris nombre de réformes aussi bien institutionnelles que juridiques dans le secteur de l'emploi en général et celui des jeunes en particulier. En outre, il a procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de stratégie, des politiques, des programmes et projets pour booster l'économie par la création d'emplois.

Le présent rapport pays sur les politiques et dispositifs d'insertion professionnelle et de création d'emploi a pour but de présenter les expériences du Togo en matière de l'emploi des jeunes et s'inscrit dans le cadre de la manifestation 2014 sur l'emploi des jeunes en Afrique. Il est articulé en six (6) parties à savoir : (i) les données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi, (ii) les données de base concernant le monde du travail, (iii) les difficultés d'accès des jeunes au marché du travail, (iv) les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP, (v) les mesures en cours pour favoriser la création d'emplois et (vi) les expériences d'insertion ou d'emploi des jeunes.

1. Données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi

Indicateurs	Hommes	Femmes	Ensemble	Sources
Taux de jeunes au chômage et en situation de découragement	6,5	3,1	5	Rapport SIMT[1] 2012
Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi	6,3	10,8	8,6	QUIBB 2011
Nombre de jeunes en formation professionnelle	-	-	32000	PSE[2] 2013
Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle	-	-	-	-
Nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové	-	-	85000	CRM[3]/SADD[4] 2012
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle	-	-	-	-
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle	-	-	-	-

2. Données de base concernant le monde du travail

Indicateurs		Hommes	Femmes	Ensemble	Sources
Répartition des emplois par secteur d'activité	Primaire	56	43,6	46,6	RESEN (estimations à partir des données du QUIBB)
	Secondaire	-	-	14,0	
	Tertiaire	-	-	39,4	
Répartition des emplois par secteur urbain et rural	Urbain	-	-	35,7	
	Rural	-	-	25,7	
Répartition des emplois par secteur formel et informel	Formel	22,5	5,4	13,3	
	Informel	77,5	94,6	86,7	
Répartition des emplois par catégorie	Emplois salariés	29,6	12,8	20,4	QUIBB
	Indépendants	54,5	61,3	58,2	
	Auto-emploi	-	-	-	
	Travailleurs domestiques	-	-	-	

3. Difficultés d'accès des jeunes au marché du travail

[1] SIMT : Système d'information sur le marché de travail
[2] PSE : Plan sectoriel de l'éducation
[3] CRM : Chambre régionale des métiers
[4] SADD : Solidarité et action pour un développent durable

a. Diagnostic sur la situation de l'emploi des jeunes et les difficultés rencontrées

Les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes au Togo sont respectivement de 8,1 et 20,4% en 2011. A cet effet, une étude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo a été réalisée en décembre 2012 pour permettre au gouvernement togolais de faire efficacement face au phénomène du chômage et du sous-emploi. Son objectif principal est de disposer d'une analyse diagnostique complète et récente de la situation de l'emploi des jeunes au Togo, en vue de mieux cerner la nature et les causes des déséquilibres observés sur le marché du travail des jeunes.

i. L'analyse diagnostique

L'analyse diagnostique de la situation de l'emploi des jeunes dans le pays a porté sur les aspects suivants :

Le contexte macroéconomique

Il ressort de l'analyse que le cadre macro-économique du Togo s'est relativement stabilisé avec (i) un niveau d'inflation modéré, (ii) un niveau d'endettement extérieur en net recul, (iii) une amélioration notable des recettes budgétaires assortie d'une maîtrise des dépenses publiques. Cependant, le taux d'investissement global bien qu'en hausse, reste budgétairement modeste pour impulser une croissance forte. Par ailleurs la sous consommation chronique des crédits budgétaires apparaît comme un frein sérieux au plein déploiement des politiques publiques et à la maximisation de leurs impacts.

Ces performances macroéconomiques encourageantes ont permis au Togo de renouer avec la croissance économique dont le taux a amorcé une tendance à la hausse depuis 2009. Toutefois, au regard du taux de croissance démographique (2,84 %), la croissance moyenne du PIB de 3,8 % n'a pas permis de faire reculer de manière significative le chômage qui, continue d'affecter 8,1% des jeunes. Par ailleurs, la structure économique du pays, qui a peu varié au cours des six (06) dernières années, rend les possibilités de création d'emplois fragiles du fait qu'elle est particulièrement très sensible aux troubles sociopolitiques. Enfin, la croissance économique enregistrée est principalement due à l'exportation des ressources minières, secteur peu producteur d'emplois qu'à l'émergence des secteurs porteurs comme l'agriculture, le commerce, le tourisme, etc.

La coopération au développement en matière d'emploi des jeunes

Aujourd'hui, les partenaires techniques et financiers accompagnent les programmes de réduction de la pauvreté et du chômage à travers l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et autres projets de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté cités ci-dessus. Toutefois, rapportés au budget général de l'Etat, ces apports restent faibles. D'où la nécessité d'augmenter l'aide apportée par les partenaires pour un développement durable du pays.

L'évolution de l'emploi des jeunes et ses caractéristiques

A en croire les enquêtes QUIBB réalisées en 2006, le taux d'emploi à plein temps serait estimé à 73%, celui du chômage à 6,8% et le taux de sous-emploi à 27,1%. Les mêmes enquêtes réalisées en 2011 évaluent le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes respectivement à 8,1% et 20,4%. On remarque que, les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes restent élevés nonobstant une légère baisse au cours de la période. Le chômage sévit plus dans les milieux urbains que dans les zones rurales (37,9% contre 62,1%). Sur l'ensemble du pays, les jeunes de 15-24 ans sont les plus touchés par le chômage dans la catégorie des jeunes sans emploi, probablement en raison de leur manque d'expérience professionnelle.

La durée du chômage

L'étude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes a également permis de constater que dans l'ensemble, même si elle est en léger recul, la durée de chômage est plus ou moins élevée au Togo. En effet, si en 2008 la plupart des jeunes cherchaient leur premier emploi depuis 4 ans (45,4%), ils mettent aujourd'hui environ trois (03) ans (76,8%) à rechercher leur premier emploi.

La capacité de l'économie (les secteurs porteurs)

Au Togo, les secteurs de l'économie porteurs de croissance sont essentiellement l'agriculture, l'industrie, les mines, l'artisanat, le commerce et le tourisme. Sur ce point, le secteur agricole se révèle comme un secteur clé pourvoyeur d'un grand nombre d'emplois pour les jeunes. Représentant en moyenne 36,8% du PIB au cours de ces dix (10) dernières années et fournissant plus de 20% des recettes d'exploitation du pays, il occupe 70% de la population active dont 56 % de femmes et 43,6 % pour les hommes.

Ce secteur est suivi de près par les secteurs du commerce et de l'artisanat où s'exerce un grand nombre d'activités évoluant pour la plupart dans l'informel. Grâce à sa forte capacité à créer des emplois (évaluée à 500 000 emplois en 2012), l'artisanat contribue à atténuer le chômage et appuie les secteurs comme l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le tourisme, les bâtiments et les travaux publics. Le commerce reste, pour sa part dominé par les femmes qui y jouent un rôle capital surtout dans les domaines de l'habillement, de la vente de tissu, des produits alimentaires et du cosmétique.

En ce qui concerne les secteurs industriel et minier malgré leur faible contribution au PIB (17,4%), ils constituent un réel potentiel de développement et de création d'emplois. Quant au secteur du tourisme, il est en train de renaître de ses cendres, après les périodes de vaches maigres traversées pendant les troubles sociopolitiques qu'a connues le pays.

Le cadre institutionnel et le marché du travail

Au Togo, le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS) est doté de deux structures chargées de la promotion de l'emploi dans tous les secteurs d'activité du pays. Ce sont la direction générale de l'emploi (DGE) qui joue son rôle

de structure stratégique et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) qui est la structure opérationnelle en matière de promotion de l'emploi ; on note également au niveau du ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes une direction de l'emploi des jeunes (DEJ).

L'ANPE dispose en son sein d'un Observatoire chargé de recenser et d'analyser les données sur le marché du travail afin de permettre aux décideurs d'orienter leurs actions. L'ANPE étant une structure jeune, des efforts sont en cours de réalisation pour rendre autonome l'Observatoire et lui permettre d'accomplir valablement ses missions relatives au marché de l'emploi. Cependant, on constate que les jeunes pour la plupart méconnaissent ces institutions de promotion de l'emploi des jeunes au Togo. Seuls 29,4% des jeunes connaissent les services publics de l'emploi contre 70,6% qui ignore jusqu'à leur existence. Aussi, c'est à Lomé la capitale que les jeunes connaissent le plus les institutions en question (65,4%). Pour l'ensemble, le taux d'inscription des jeunes sans emploi comme demandeurs d'emploi est très faible (9,9%).

Le secteur moderne privé

L'objectif du gouvernement est de faire du secteur privé l'un des maillons de la croissance économique du Togo avec pour mission essentielle de prendre le relais de l'Etat comme source créatrice de richesse et d'emploi des jeunes. Dans cette optique, le ministère chargé du secteur privé fut créé et un programme d'appui pour le développement du secteur privé a démarré en début 2012. Malgré ces efforts, le secteur reste néanmoins confronté à plusieurs contraintes et menaces qui entravent son émergence. Il s'agit, entre autres, de l'environnement des affaires où les conditions régissant les activités des entreprises évoluent timidement. De plus, les secteurs porteurs de croissance (l'agriculture, l'industrie, les mines, l'artisanat, le commerce et les services, le tourisme et la culture) sont peu propices au développement du secteur privé malgré l'existence de forts potentialités et atouts tels que décrits plus haut.

Les difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à l'emploi sont entre autres liées :

- au déséquilibre prononcé entre la demande et l'offre d'emploi ;
- à un environnement pas assez favorable à la création d'emploi ;
- à l'absence de visibilité du marché du travail pour aider à la prise de décision ;
- à une inadéquation entre l'emploi et la formation ;
- au manque d'esprit entrepreneurial de la part des jeunes ;
- aux difficultés d'accès des jeunes au financement ;
- à l'insuffisance des ressources financières et matérielles.

b. Parmi ces difficultés, les problèmes liés au cas suivants sont à relever

i. L'adéquation des compétences des jeunes

L'une des problématiques majeures de la situation de l'emploi des jeunes au Togo est le sous-emploi dont l'une des causes majeures est l'inadéquation entre l'emploi occupé et la formation reçue. Le sous-emploi des jeunes est un problème réel qui traduit l'insuffisance, sur le marché du travail togolais, d'offres d'emploi décent qui répondent aux aspirations réelles des jeunes. C'est à défaut de trouver un travail en adéquation avec la formation de base que la plupart se trouvent contraints d'accepter n'importe quelle offre. Cela est dû à l'insuffisance de coordination entre les structures de formation et les employeurs afin de déterminer les véritables besoins de ces derniers en termes de ressources humaines. Les profils recherchés au niveau des branches de l'économie sont peu connus. En outre, les curricula de formation sont peu adaptés aux nouveaux besoins et exigences de l'économie et de la demande. Par ailleurs, l'offre de formation professionnelle tant au niveau des cursus de formation que de la mise à niveau des centres de formation, est peu adaptée.

ii. La méconnaissance du marché du travail

Selon la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le taux de méconnaissance du marché du travail est de 19%.

La méconnaissance du marché du travail, est l'une des difficultés des jeunes togolais en quête d'emploi pour accéder à l'emploi. En effet, on constate que la plupart des jeunes ne connaissent pas les institutions de promotion de l'emploi des jeunes au Togo. Cela est dû non seulement à la négligence de ces jeunes qui ne trouvent pas la nécessité de s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi mais aussi et surtout au manque de visibilité des structures opérationnelles sur le terrain notamment en termes d'information et de communication.

Il ne faut pas aussi perdre de vue que ce sont des structures jeunes et qu'il leur faut faire du chemin pour leur ancrage dans le panorama visuel du public. Rappelons aussi que l'indisponibilité d'informations crédibles et concordantes sur les offres d'emploi et sur la demande, en termes d'effectifs, de compétences et de profils, rend inefficaces les nombreux efforts pouvant permettre de gérer de manière optimale le marché du travail.

iii. Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois

N'ayant pas bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers pendant plus d'une décennie, le Togo a eu du mal à investir dans les secteurs porteurs d'emploi. Ainsi, ce manque d'appui a-t-il impacté lourdement et de façon négative les différents secteurs porteurs du pays et en particulier ceux porteurs d'emplois.

D'après la SCAPE, document fédérateur de toutes les politiques sectorielles du pays, les différents secteurs porteurs d'emploi au Togo sont essentiellement, l'agriculture qui emploie environ 70% de la population et contribue à plus de 40% de la richesse

du pays, le tourisme, l'artisanat et le commerce qui emploient environ 20% de la population et le secteur des mines qui emploie environ 10% de la population. Cependant ces secteurs souffrent d'un manque d'investissements susceptibles d'enclencher un décollage un économique digne de ce nom.

En effet, les investissements qu'ont connus ces différents secteurs l'ont été pendant une longue période sur la base des ressources propres du pays. Ces ressources propres de l'Etat n'étant pas conséquentes pour couvrir tous les besoins en ces périodes de crise, les différents secteurs en ont pâti de façon significative.

Le relèvement du plafond des investissements dans ces différents secteurs ne le sont que grâce à la reprise de la coopération avec les différents bailleurs internationaux, ce qui a permis au pays d'obtenir et d'afficher des taux de croissance économique élevée et soutenu, passant de 2,8% en 2008 à 5,6% en 2012. Cependant rappelons que ces performances ne sont obtenues que grâce aux investissements publics au détriment des investissements privés censés dynamiser durablement l'économie nationale.

En somme, les secteurs porteurs d'emploi du Togo ont grandement subi le contre coup de la morosité du climat économique du pays durant les deux (02) dernières décennies.

iv. Le manque de dispositif de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi

En raison des facteurs évoqués ci-dessus, les dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi existant n'ont pas pendant longtemps bénéficié d'une attention en terme de ressource tant financière que technique.

v. L'absence d'autres moyens et ressources

Des efforts considérables ont été faits par le pays ces dernières années sur divers plans (juridique, institutionnel, organisationnel, stratégique, technique et opérationnel) pour faciliter l'accès des jeunes au monde du travail.

Malgré ces efforts consentis par le pays ces dernières années, l'accès des jeunes au marché du travail est encore soumis à des contraintes tant financière que matérielle.

vi. Les dispositifs en projets et en cours de réalisation pour améliorer le processus d'accès des jeunes au marché du travail

Pour améliorer le processus d'accès des jeunes à l'emploi, le gouvernement togolais a mis en place plusieurs dispositifs ; ils sont orientés vers l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'emploi et de la formation technique et professionnelle ; ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des instruments stratégiques et opérationnels.

- **L'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'emploi et de la formation**

Sur ce plan, les actions entreprises par le gouvernement togolais sont notamment orientées vers :

- ✓ la création d'une Direction générale de l'emploi (DGE) ;
- ✓ la création d'une Direction de l'emploi des jeunes (DEJ) ;
- ✓ l'opérationnalisation de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) abritant le Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) ;
- ✓ la ratification de la convention 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi ;
- ✓ l'opérationnalisation du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ;
- ✓ l'opérationnalisation de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF) ;
- ✓ l'adoption d'un code des investissements plus incitatif à la création d'emplois ;
- ✓ la signature de la charte des PME/PMI ;
- ✓ la création de la maison de l'entrepreneuriat ;
- ✓ la création du centre de formalités des entreprises réduisant à 24 heures, la durée de création d'entreprise au Togo ;
- ✓ la restructuration du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) ;
- ✓ l'adoption d'un nouveau code des investissements et l'appui à l'opérationnalisation de l'Agence de la promotion des investissements de la zone franche (API-ZF) ;
- ✓ l'élaboration et la mise œuvre de la carte de développement de compétences techniques et professionnelles ;
- ✓ la mise en place d'un cadre de partenariat entre les secteurs public et privé par la signature de la charte de partenariat public/privé.

- **La mise en place des instruments stratégiques et des dispositifs de promotion de l'emploi**

Ces instruments sont principalement les politiques et stratégies mises en place afin de promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté. Il s'agit de la nouvelle mouture de la politique nationale de l'emploi (PNE) adoptée par le Conseil des ministres. Son objectif principal est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Togo par la satisfaction d'au moins 90% de la demande d'emplois estimée à 60 000 par an. D'un coût global de deux cent soixante-quatorze milliards quatre-vingt-quatre millions quatre-vingt et un mille cinq cents (274 084 081 500) francs CFA dont près de 60% sont consacrés à la promotion de l'emploi des jeunes, la PNE est articulée autour de quatre (4) principaux axes : (i) amélioration de la capacité d'absorption de la main d'œuvre, (ii) facilitation de l'accès des groupes vulnérables (personnes handicapées, jeunes

femmes etc.) et migrants à l'emploi, (iii) renforcement de la gouvernance du marché du travail, (iv) amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre.

Après la validation de cette politique assortie d'un plan d'action opérationnel, un Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) et un Programme emploi jeune (PEJ), ont été élaborés et sont en attente d'être mis en œuvre. Le budget estimatif dudit programme est évalué à cent cinquante-cinq milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre-vingt et un mille cinq cents (155 997 081 500) francs CFA. Son financement sera mobilisé à partir des ressources nationales et des contributions des partenaires techniques et financiers.

S'agissant des dispositifs de promotion de l'emploi, le gouvernement a initié les programmes et projets ci-après :

- ✓ Programme d'entrepreneuriat et d'auto emploi des jeunes : il vise d'une part à promouvoir l'auto emploi et vulgariser la culture entrepreneuriale, et d'autre part à favoriser l'émergence des PME des jeunes. Ses composantes sont la formation, l'accès au crédit et l'appui technique ;

- ✓ Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes artisans (PAISJA) : lancé en décembre 2010, ce projet vise la promotion de l'auto-emploi dans le domaine artisanal de 5000 jeunes pendant 5 ans. Le bilan à mi parcourt de ce projet fait état de 3475 jeunes (tous les corps de métiers confondus) formés en techniques entrepreneuriales dans toutes les préfectures du pays. Chaque bénéficiaire de la formation a eu droit à un kit pédagogique et de travail en fin d'initiation ;
- ✓ Projet d'appui aux petites entreprises artisanales de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA) : démarré depuis novembre 2011, il porte sur le renforcement des équipements des bases d'appui des Groupements interprofessionnels des artisans du Togo (GIPATO) dans trois villes pilotes (Lomé, Tsévié et Sokodé). Son objectif principal est de créer de véritables centres de ressources pour l'artisanat (CRA) par le renforcement de capacités des bases d'appui pour des prestations aux artisans et à leurs entreprises ;

- ✓ Programme de développement communautaire (PDC) lancé en 2010. Il comporte plusieurs volets dont l'un est consacré aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) au profit de 25 000 jeunes. D'autres volets sont consacrés au renforcement des capacités de 2 800 membres (y compris les jeunes) des comités villageois de développement et groupements ainsi que l'acquisition et la distribution d'engrais et de semences améliorées à 14 000 producteurs locaux (y compris une fois encore les jeunes) pour améliorer leur productivité agricole ;

- ✓ Programme de promotion du volontariat national au Togo (PROVONAT) : programme en phase pilote de trois (03) ans, il vise à donner des expériences professionnelles aux jeunes de 18-35 ans sur une période allant de 1 à 5 ans

par leur insertion dans les structures d'intérêt public. Il est financé conjointement par le PNUD et l'Etat togolais. Depuis son lancement en septembre 2011 jusqu'en mars 2014, 4280 volontaires ont été déployés ;

- ✓ Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) : il est dans sa phase pilote de trois (03) ans et est destiné à augmenter l'employabilité de 3000 jeunes (de 18 à 40 ans) primo-demandeurs d'emploi dans les entreprises privées et parapubliques pour une durée de 12 mois au plus. En tout, 1 607 jeunes ont bénéficié du programme ;

- ✓ Projet de développement des plantes à racines et tubercules (PRT) dont l'objectif est de promouvoir l'auto-emploi des jeunes et des groupes vulnérables en assurant leur insertion dans les circuits de la vie économique, à travers les activités de production, de transformation et de commercialisation de plantes à racines et tubercules. Il cible exclusivement les jeunes hommes et femmes vivant en milieu rural dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans et constitués en groupement de 10, exerçant ou ayant une vocation d'exercer une activité en rapport avec l'une des filières du projet ;

- ✓ la mise en œuvre du projet stage d'adaptation à la vie professionnel (SAVP) dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortis des écoles de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- ✓ l'élaboration du projet de formation professionnelle d'insertion dont la mise en œuvre permettra d'améliorer l'employabilité des jeunes par une formation ;

- ✓ pour finir, il faut souligner le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et ses trois composantes (le projet d'appui au secteur agricole, le projet d'appui au développement agricole au Togo et le projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest) qui, bien qu'ils relèvent du secteur agricole, impactent positivement sur la création d'emploi pour les jeunes. Ils visent notamment la promotion des petites et moyennes entreprises dans la perspective du développement de l'agrobusiness et l'amélioration de la sécurité alimentaire ainsi que l'amélioration du revenu des petits producteurs.

4. Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP

a- Les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel

Deux structures interviennent à divers degrés dans l'enseignement technique et la formation professionnelle au Togo. Il s'agit :

- du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ;

- du ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'Industrie (METFPI).

Pour accroître l'accès à l'enseignement technique et favoriser la formation professionnelle, le Gouvernement a tenu compte des besoins du marché du travail et de l'emploi à travers la promotion de l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents et en orientant vers la satisfaction des exigences des entreprises recrutrices.

Ainsi, il est procédé à la signature de la charte de partenariat public/privé en matière de développement des compétences techniques et professionnelles. Cette charte lie le gouvernement représenté par le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle d'une part et les organisations d'employeurs représentées par le Conseil national du patronat (CNP), la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), le Conseil permanent des chambres régionales de métiers (CPCRM) et le Réseau des chambres régionales d'agriculture (RCRA), d'autre part. L'objectif poursuivi est d'œuvrer de concert avec tous les acteurs socioéconomiques pour : garantir un niveau minimum de qualité dans le fonctionnement du dispositif de DCTP et renforcer les capacités de pilotage des dispositifs de formations technique et professionnelle par un meilleur suivi de l'insertion des formés sur le marché du travail et de leur productivité.

En outre, le gouvernement a mis en œuvre le Projet de modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé (PMFP-PSP) avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD). D'un montant global de six millions (6 000 000) d'Euro soit près de trois milliards neuf cent trente millions (3 930 000 000) de FCFA pour sa phase pilote, le PMFP-PSP a pour objectif de moderniser les dispositifs de formation professionnelle (équipements, locaux, formation de formateurs), dans le cadre d'un partenariat public-privé associant les opérateurs économiques à leur gestion et à l'organisation des formations. Il est structuré en quatre (4) composantes à savoir :

(i) la création du Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) : ce centre dédié exclusivement aux métiers de l'industrie est géré suivant un partenariat public-privé signé entre le METFPI et l'Association pour la formation aux métiers de l'industrie (AFMI) ;

(ii) la modernisation de la formation professionnelle dans les établissements publics régionaux : cette modernisation est faite à travers trois secteurs porteurs pour l'économie régionale arrêtés de concert avec les opérateurs économiques et les représentants des centres de formation. Il s'agit des équipements et engins motorisés, de l'électricité bâtiment et de la métallurgie/serrurerie ;

(iii) le développement des capacités du FNAFPP : il s'est traduit par l'optimisation de la gouvernance stratégique et les moyens d'intervention du Fonds, la structuration de l'offre et de la demande de formation et la dotation du Fonds d'une subvention exceptionnelle ;

(iv) le renforcement des capacités des acteurs publics et privés.

Aussi, est-il procédé à la diversification des filières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle caractérisée par : la professionnalisation de l'enseignement supérieur, l'amélioration des cursus scientifiques et des contenus pédagogiques, la révision des programmes d'enseignement, des moyens de communication, d'évaluation et de passage ainsi que la multiplication des passerelles entre les filières de l'éducation et de la formation professionnelle. Cette réforme vise à permettre aux élèves et aux étudiants de poursuivre leur scolarité jusqu'à terme en leur prodiguant une formation qualifiante respectueuse des standards internationaux de qualité qui leur assure l'employabilité et accroît leur chance d'insertion dans le circuit économique.

Par ailleurs, un accent particulier est mis sur le développement de l'enseignement supérieur par la promotion de la recherche. Dans ce cadre, la recherche togolaise est inscrite dans le système régional de recherche pour lui permettre d'établir des synergies avec les laboratoires de la sous-région. Aussi, est-il créé un système visant non seulement à reconnaître mais aussi à récompenser les activités enseignantes et à promouvoir les activités de recherche.

Toujours dans le cadre de l'actualisation des dispositifs et parcours de formation, le gouvernement a procédé au renforcement du partenariat entre le système de production, d'une part, et les systèmes d'éducation et de formation, d'autre part. Pour ce faire, il est prévu une meilleure coordination avec les professions et les partenaires sociaux en concrétisation de l'approche par compétences, au renforcement de la capacité des Universités à s'adapter aux nouveaux métiers, à orienter la formation vers les créneaux porteurs et les cycles courts professionnalisés et à inscrire la formation complémentaire à la carte en tant que composante constante dans les missions de l'Université. Cet objectif ne peut être atteint sans un renforcement des mécanismes de financement de la formation professionnelle et l'insertion de tous les demandeurs d'emplois, avec une attention particulière pour le suivi continu des changements qui interviennent sur le marché de l'emploi afin de répondre à ses exigences.

Comme autres mesures d'actualisation, il faut citer l'introduction et l'entrée en vigueur du système Licence-Master-Doctorat (LMD) depuis 2007 dans la plupart des établissements de l'enseignement supérieur et la revalorisation des continus des cours et le recyclage périodique des formateurs ; ainsi que la mise en place des politiques d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'enseignement et la recherche.

b- Les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs

L'étude diagnostique citée précédemment a identifié l'agriculture, le commerce, l'artisanat, l'industrie, le tourisme comme secteurs stratégiques au Togo. Plusieurs centres interviennent dans la formation des jeunes aux métiers donnant accès à ces

derniers. C'est le cas de l'Ecole supérieure d'agronomie à l'Université de Lomé, de l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové, du centre de formation aux métiers de l'industrie, des centres régionaux d'artisanat, et autres écoles privées de tourisme et de commerce.

A côté de ces centres traditionnels de formation, le gouvernement a également mis en œuvre des programmes généraux et programmes ciblés de formation et de renforcement de capacités des jeunes dans l'économie urbaine, rurale, l'entreprenariat et le renforcement des ressources des fonds d'auto-emploi des jeunes. Parmi ceux-ci, il faut noter en plus des projets cités plus loin.

- ✓ le Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes artisans (PAISJA) : qui forme les jeunes artisans en techniques entrepreneuriales ;
- ✓ le projet de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs agropastoraux à l'INFA de Tové, à l'OIC-Togo de Notsé et au Centre international de développement agropastoral (CIDAP) de Niamtougou.

Un autre dispositif est l'accord tripartite intervenu entre l'ANPE, les employeurs et les formateurs pour le développement de modules de formations certifiés et totalement professionnels selon les compétences professionnelles requises par les employeurs. Dans sa phase pilote, ce dispositif a permis de former plusieurs dizaine de jeunes en (i) auxiliariat de justice, (ii) vente en officine pharmaceutique, (iii) guide touristique et (iv) assistant comptable.

c- Les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge

Ces mesures se sont traduites par la mise en place de structures et projets tels que :

- Le PAISJA, en dehors de son aspect promotion de l'auto-emploi des jeunes artisans que nous avons souligné plus haut, il consiste également à former et à développer les techniques entrepreneuriales de ces derniers ;
- La création et l'opérationnalisation du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP), de l'Agence nationale de garantie et de financement des petites et moyennes entreprises (ANPGF), et du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ). Ces structures, au-delà de leurs rôles de financement de projets, interviennent activement dans la formation et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs qu'ils soient déjà confirmés ou à leur première expérience en la matière.

S'agissant des modalités de formation des artisans dans le secteur informel, il faut noter deux niveaux de formation et d'évaluation initiés par les chambres régionales de métiers et placés sous le contrôle de l'Etat : d'abord la formation traditionnelle pour l'obtention du Certificat de fin d'apprentissage (CFA) ; ensuite l'apprentissage

rénové du système dual sanctionné par le Certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place le projet de « renforcement des capacités des professionnels comptables du Togo » dont l'objectif est d'améliorer le programme des matières fondamentales des filières de l'enseignement de la gestion comptable et financière dans les établissements secondaire et supérieur en utilisant l'approche par compétences (APC).

Les formateurs et enseignants pour leur part sont constamment recyclés afin d'adapter les contenus de leurs formations aux nouvelles exigences du marché du travail ; et ce dans les secteurs tels que l'agriculture, le commerce, l'artisanat, l'industrie, le tourisme identifiés comme stratégiques. Toutes ces formations sont réalisées avec l'appui technique et financier du FNAFPP d'une part et de l'AFD, de la GIZ, d'autre part.

Le gouvernement a initié avec l'appui technique du BIT le « Programme de renforcement des compétences pour l'insertion socioéconomique de populations les plus vulnérables et la création de micro et petites entreprises en milieu rural au Togo ». Communément appelé approche TREE, ce programme dont l'Allemagne assurera le financement vise à accroître l'employabilité des populations rurales vulnérables exclues des dispositifs tant formels qu'informels de l'enseignement techniques et de la formation professionnelle. A terme, le programme permettra d'insérer durablement dans le marché du travail, de créer des emplois et de participer au développement local en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural qui est à l'origine d'un exode massif vers les villes.

d- Les partenariats existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, la mise en œuvre et la réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail

Plusieurs partenariats existent au Togo et permettent de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail. C'est le cas notamment de celui noué entre l'ANPE, les employeurs et les formateurs que nous avons cité précédemment. C'est également le cas de celui existant entre l'ANPE et la direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle tout comme le partenariat public/privé existant entre le secteur public et privé.

Par ailleurs, l'ANPE a signé une convention avec la société Lomé Container Terminal (LCT) pour le recrutement et la formation des jeunes aux métiers de transport et de manutention portuaire. Toujours, dans le souci de répondre aux besoins pressants des employeurs, besoins en termes de main d'œuvre qualifiée dans le domaine industriel, le gouvernement a procédé à la création du centre de formation aux métiers de l'industrie.

e- Le changement de paradigme effectué dans notre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation

Le nouveau paradigme place l'emploi au cœur des stratégies de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et en fait le principal baromètre de la vie sociale de tous les pays.

Le remède de base pour lutter contre la pauvreté est plus une question de connaissance que d'emploi. C'est pourquoi au Togo l'éducation et la formation ont toujours été des piliers fondamentaux dans les différentes stratégies de développement. La vision du Gouvernement, à long terme, est d'asseoir l'économie du savoir. Il s'agira de faire en sorte que les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de recherche scientifique puissent interagir positivement avec les transformations économiques, sociales et technologiques. De ce fait, le Togo engagera un processus de rénovation du rôle de l'Ecole dans son acception globale afin qu'elle réponde, d'une part, aux exigences de la qualité dans un marché mondial où la concurrence est vive et qu'elle fournisse, d'autre part, les spécialités et les compétences nécessaires pour relever les défis que posent ces transformations en l'occurrence l'accès au marché de l'emploi.

Plus encore, l'accès à l'emploi est au cœur des priorités de développement du pays comme en témoigne la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (document fédérateur de toutes les politiques sectorielles du pays et axé sur les Objectifs du millénaire pour le développement), le discours programme du Président de la République et les déclarations de politique générale faites par les différents gouvernements qui se sont succédé au cours de son mandat.

f- Les autres mesures en projet pour rendre plus effectif le domaine du développement de compétence technique et professionnelle

Les autres mesures concernent l'élaboration du Programme emploi jeunes (PEJ) dont plusieurs projets sont destinés à développer les compétences techniques et professionnelles des jeunes. C'est le cas notamment des projets :

- de développement des compétences des jeunes demandeurs d'emploi ;
- d'appui aux réformes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire et universitaire ;
- d'appui à la promotion des PME-PMI jeunes.

5. Les mesures en cours pour favoriser la création d'emploi

a. Les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques

Pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et à créer davantage d'emploi, le gouvernement togolais à déployer plusieurs mesures au rang desquelles la création des fonds (FNAFPP et FAIEJ), et agences (ANPGF) qui, bien que intervenant au financement des projets, interviennent également et de manière active dans la formation et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

C'est également le cas du PAISJA, qui en dehors de son aspect promotion de l'auto-emploi des jeunes artisans, constitue également un pôle de formation et de développement des techniques entrepreneuriales de ces derniers. Le PSAEG vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des coopératives conduisant des activités génératrices de revenus de façon à contribuer à l'amélioration des revenus des membres dans les communautés à la base et à la création d'emplois.

b. Les moyens incitatifs existants ou en projet pour encourager les entreprises à embaucher les jeunes et, si nécessaire, à les former :

Pour inciter les entreprises à embaucher les jeunes, le gouvernement a procédé à la révision du code des investissements, et à la mise sur pied d'un statut particulier de la zone franche. Ce statut confère plusieurs avantages aux sociétés qui ont trait : à la stabilisation du paiement des impôts sur les sociétés qui s'y implantent au taux de 0% pendant les 10 premières années, 15% à partir de la 11ème année suivant la date d'agrément de l'entreprise, à la stabilisation de l'impôt sur les salaires au taux réduit de 2% pendant la durée de vie de la société, à l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les travaux et services réalisés pour le compte de l'entreprise bénéficiant du statut de la zone franche, à l'exonération du droit fiscal d'entrée, de la taxe statistique sur le mobilier d'équipement, à l'octroi de tarifs préférentiels sur les prestations des services publics (électricité, eau, téléphone, port).

Par ailleurs, le gouvernement a procédé à la mise en œuvre du programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) qui vise le renforcement des compétences techniques des primo demandeurs d'emploi. Les indemnités de ces derniers sont prises en compte par le programme et les structures d'accueil ne couvrent que les charges patronales.

c. Investissement ciblé sur le développement de métiers et d'emplois dans des secteurs stratégiques

Non disponible.

d. Appuis financiers et humains aidant les jeunes à créer leurs propres activités

Pour aider les jeunes à créer leurs propres entreprises, le gouvernement togolais a mis en place les dispositifs suivants :

- **Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) :**

Le FAIEJ est un dispositif intégré et innovant du Gouvernement visant à améliorer l'accès au financement des jeunes porteurs de microprojets d'entreprise. Il a pour objectif l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par la création des opportunités d'emploi. Le Fonds a donc pour activité principale, le refinancement et la garantie des financements des microprojets des jeunes aux conditions établies. Le Fonds vise les jeunes diplômés de l'enseignement qui sont porteurs de projets/métiers de l'agriculture et de l'artisanat dans le but de la réduction de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi des jeunes en milieux urbain et rural.

- **Crédit jeune entrepreneur (CJE).**

Lancé par le ministère du développement à la base, le crédit jeune entrepreneur (CJE) initié par le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) en partenariat avec des institutions de micro finance vise à offrir un accompagnement financier aux jeunes primo entrepreneurs dans la réalisation de leurs micro-projets. Le CJE constitue une solution pour le jeune entrepreneur face aux limites des financements classiques qui exigent des garanties réelles et un apport en fonds propres élevé.

- **Fonds national de finance inclusive (FNFI)**

Créé par décret pris en Conseil des ministres en décembre 2013 et lancé le 24 janvier 2014, le FNFI est placé sous tutelle du ministère du développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Il a un statut d'établissement public à caractère financier avec pour mission, de rendre plus accessibles les services financiers à tous, surtout les plus pauvres, par l'entremise des banques et des Institutions de micro finance. Son objectif est de toucher en 5 ans, environ deux millions de bénéficiaires en termes de créations d'emplois, des activités génératrices de revenus, des micros, très petites, petites et moyennes entreprises.

Financé actuellement sur fonds propres de l'Etat, le FNFI compte à terme diversifier ses sources de financement en mobilisant des partenaires techniques et financiers comme la BOAD, la BAD, la BIDC, la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies qui ont déjà donné leur adhésion à ce nouvel instrument au service des populations.

- **Le Fonds d'insertion des jeunes de la conférence des ministres de la jeunesse et du sport de la francophonie (FIJ/CONFEJES)**

En œuvre au Togo depuis 1994, ce dispositif mis en place par la CONFEJES contribue à résorber le chômage et le sous-emploi des jeunes (diplômés, déscolarisés et non scolarisés de 15 à 30ans). Jusqu'en 2012, ce programme a permis la formation d'au moins 1500 jeunes en techniques de création et de gestion de la micro-entreprise dont plus de 300 ont reçu des subventions d'un coût total de

plus 154 500 000 FCFA, pour la mise en œuvre de leurs projets de création d'entreprises.

e. Pôles innovation tels que des incubateurs

Concernant l'existence des pôles d'innovation ou d'entreprise, le projet de leur mise est en cours.

f. Chantiers à haute intensité de main d'œuvre

La promotion de l'emploi local repose en particulier sur l'utilisation de la Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) qui doit permettre de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exode rural, défavoriser le désenclavement des zones les plus défavorisées, de créer des infrastructures productives, etc.

Le Programme de développement communautaire (PDC) dont le volet HIMO lancé en 2010 permettant la création en 2011 de près de 8.864 emplois temporaires et à terme, au bout des 3 ans, près de 25.000 emplois pour les jeunes dont au moins 40% de femmes.

g. Autres mesures développées dans le cadre de la création d'emploi

- Le Projet de Développement des filières des Plantes à racines et à tubercule (PRT) et le Projet de soutien aux activités économiques de groupements (PSAEG) constituant deux initiatives de promotion de l'emploi rural par le renforcement des capacités et la mise en place de fonds de garantie respectivement en faveur d'environ 500 groupements de jeunes, soit près de 5.000 bénéficiaires et de 2.250 groupements soit près de 24.020 bénéficiaires.

- Le Programme des plates-formes multifonctionnelles (PTFM) en cours d'expérimentation.

- Le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), est lancé récemment pour une période de cinq (5) ans. Ce programme contient une importante composante de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Sa mise en œuvre contribuera à créer environ 3500 emplois directs.

6. Les expériences d'insertion ou d'emploi des jeunes

Dans le souci permanent d'assurer un développement harmonieux et équitable de nos communautés, le gouvernement a développé depuis 2008 un paradigme innovant, centré sur l'accès au minimum vital commun. L'attention toute particulière accordée à cette nouvelle dynamique a conduit à la mise en œuvre de trois programmes d'employabilité des jeunes : le Programme du volontariat national au Togo (PROVONAT), le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) et le Programme entrepreneurial pour le renforcement de capacité en reliure de manuels (PERREM).

- **Le programme PROVONAT**

a. Le public concerné

Le programme est destiné aux jeunes diplômés et primo-demandeurs d'emploi dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans. Depuis le lancement du programme en septembre 2011, quatre mille deux cent quatre-vingts (4280) jeunes ont été mobilisés et déployés sur l'étendue du territoire togolais comme volontaires nationaux.

b. Les moyens dédiés (financiers, humains, institutionnels)

Le programme est principalement financé par le gouvernement togolais, le PNUD et France volontaire.

Budget	2011	2012	2013
Etat	500 millions FCFA	780 millions FCFA	3 milliards FCFA
PNUD	34 millions FCFA	105 millions FCFA	200 000 $ USA
France Volontaires	Appui Technique	Appui Technique	Appui Technique

Par ailleurs, d'autres partenaires à l'instar du Plan Togo, de l'UNICEF, l'Organisation des nations unies pour la population (UNFPA), et autres agences du Système des nations unies mobilisent les volontaires sur leurs projets/programmes et prennent en charge la totalité de leurs coûts.

c. Les acteurs concernés

Le PROVONAT est une initiative qui permet de valoriser socialement les ressources humaines disponibles dans le pays à travers l'engagement volontaire. Sont ainsi concernés l'administration publique centrale et déconcentrée, les organisations de la société civile, le secteur privé, et autres collectivités locales.

Les dispositifs mis en œuvre

Le programme a été placé sous la tutelle du ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et a été mis en œuvre avec l'appui des ONGs. En effet, ce sont les ONGs qui ont été recrutées et accréditées pour servir en tant que Centre régional du volontariat (CRV).

Les premiers résultats atteints

- **Mise en place d'un cadre juridique du volontariat national**

Le 11 février 2011, la loi portant institution et règlement du volontariat national au Togo a été votée. Deux (2) mois plus tard, le 22 mars 2011, deux (2) décrets respectivement d'application de la loi et d'organisme de gestion du volontariat national ont été pris par le Président de la République. Ces textes, complétés par les arrêtés ont donné naissance au cadre juridique garantissant la sécurité juridique et judiciaire nécessaire pour la gestion du volontariat national au Togo.

- **Mise en place et opérationnalisation du dispositif de pilotage et de gestion**

Ce dispositif institutionnel est composé de trois (3) entités à savoir : le Conseil national du volontariat au Togo, le Comité de gestion du volontariat national au Togo, et les Centres régionaux du volontariat (CRV).

- ✓ **3590 volontaires nationaux au service du Togo**

Depuis le lancement du programme en septembre 2011, trois mille cinq cent quatre-vingt-dix (3590) volontaires nationaux ont été mobilisés et déployés sur toute l'étendue du territoire togolais.

d. Les potentialités de généralisation et/ou de démultiplication ?

Afin de répondre efficacement aux attentes, une étude sur l'identification du meilleur dispositif institutionnel de pilotage et de gestion du programme a permis de présenter et de retenir les meilleures options institutionnelles pour une gestion efficiente du volontariat national. A cet effet, le PROVONAT va évoluer vers une Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT). La mise en œuvre effective des conclusions et recommandations de l'étude et la transformation du programme en ANVT constituent des défis majeurs à relever pour la pérennisation du volontariat national au Togo. Par ailleurs, l'ANVT permettra de mobiliser un plus grand nombre de volontaires, l'objectif étant de mobiliser 5 000 volontaires nationaux par an.

Le Programme AIDE

En dehors du programme PROVONAT, le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) offre des opportunités de stage de 6 à 12 mois aux jeunes primo demandeurs d'emploi âgés de 18 à 40 ans dans les entreprises privées et para publiques. Au cours du stage, le bénéficiaire est pris en charge selon la grille de rémunération ci-après :

QUALIFICATIONS	SALAIRE BRUT DE BASE MENSUEL (Fonction Publique)	PROPOSITION
BAC + 5	**102.375**	**70.000**
BAC + 4	**86.625**	**60.000**
BAC + 3 et BTS	**59.062,5/86.625**	**50.000**
BAC + BT	**59.062,5**	**40.000**
BEP et CAP	**43.312,5**	**30.000**

La structure d'accueil, quant à elle, s'occupe des charges patronales. D'un coût global de un milliard six cent quarante millions (1.640.000.000) de francs CFA sur les trois années que couvre la phase pilote, ce programme vise à faciliter la pré-insertion et l'insertion des jeunes primo demandeurs d'emplois. Depuis son lancement, 1 672 jeunes en ont bénéficié dont 351 ont été insérés définitivement dans leurs structures d'accueil. Il est financé conjointement par l'Etat togolais et la Banque Mondiale. Sa gestion est confiée à l'ANPE sous la supervision d'un comité de suivi-évaluation. Dans le cadre de la pérennisation du programme, des réflexions sont en cours en vue octroyer plus de moyens aux entreprises afin de les inciter à signer des contrats à durée indéterminée avec les bénéficiaires à la fin de leur stage.

Le Programme PERREM

Le Programme entrepreneurial pour le renforcement de capacité en reliure de manuels (PERREM), est un programme de promotion de l'auto-emploi initié par le Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS) destiné à lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté des couches vulnérables à travers les métiers de service en reliure de manuels et autres documents imprimés au Togo.

De façon concrète, il vise à :

- ✓ identifier et développer le savoir-faire des jeunes femmes et hommes en techniques de reliure de manuels et en gestion entrepreneuriale de micro entreprises ;
- ✓ installer les bénéficiaires en les dotant d'un kit de reliure et d'un fonds de roulement remboursables ; et
- ✓ accompagner les bénéficiaires dans le démarrage de leurs activités dans le but d'accroître les chances de survie et les revenus.

Le programme qui est à la phase pilote, a formé une centaine de jeunes dont 42 sont installés. D'un montant de trente millions (30.000.000) de francs CFA, il est financé sur fonds propre de l'Agence nationale pour l'emploi qui prévoit une augmentation substantielle de son enveloppe pour l'année 2014. Sa mise en œuvre est placée sous la supervision d'un comité de suivi-évaluation.

CONCLUSION

Dans le souci de promouvoir l'emploi surtout en faveur des jeunes et des femmes, le gouvernement a défini une Politique nationale de l'emploi (PNE) en cohérence avec la SCAPE. L'objectif est d'assurer la prise en charge du chômage et du sous-emploi des jeunes qui constituent un vecteur majeur de la croissance économique.

A cet égard, le gouvernement, appuyé par ses partenaires, s'engage à favoriser l'insertion des jeunes les plus dynamiques dans les secteurs productifs de l'économie nationale par la mise en place de dispositifs intégrés d'appui technique et de financement de projets d'entreprises, notamment les micro et petites entreprises (MPE). La promotion du segment « des micros et petites entreprises » (MPE), au sens de la Charte de la PME (2011), a pour finalité de stimuler l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes en vue de résorber massivement le chômage des jeunes, de contribuer à l'essor du travail décent et à la croissance économique.

Durant le cycle 2008-2013, l'appui du PNUD a permis au pays de disposer d'un cadre institutionnel et d'obtenir la validation technique des documents de politique en matière d'emploi et de protection sociale. Le système d'appui/conseil établi a permis d'amorcer la mise en place d'une plateforme de services en faveur des demandeurs d'emplois au niveau central et régional. Le PROVONAT et le programme AIDE ont réussie à améliorer l'employabilité de 5 000 jeunes et à mobiliser des financements importants pour la pérennisation de ce genre de programmes sociaux. Si l'on ajoute à cela les bénéficiaires des nombreux autres dispositifs mise en place pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ont évalué essaiment l'effort du Gouvernement en la matière même si beaucoup reste encore à faire.

Dans ce cadre, grâce au plaidoyer conjoint Gouvernement-PNUD, une coalition nationale pour l'emploi des jeunes est en émergence. Il convient de noter que l'atteinte de l'effet escompté nécessite la mise en place et le fonctionnement simultané de deux guichets : un guichet appui/conseil (formation, accompagnement, suivi), et un guichet financier qui demeure à ce jour le maillon faible. Le renforcement du guichet appui/conseil doit être poursuivi en synergie avec les autres agences spécialisées (FAO, ONUDI, BIT, GIZ, GIP Inter, AMSEP, AASEP, UE, BM, BAD, CEDEAO, UEMOA) intervenant également sur les secteurs porteurs de croissance.

Eu égard à la transversalité de l'emploi qui est devenu un enjeu au plan mondial et un défi au niveau national, la mutualisation des efforts de tous les acteurs s'avère indispensable pour améliorer les opportunités de création d'emplois surtout en faveur des jeunes.

Le Directeur Général de l'Emploi – Togo

Gaston Apédoh K. BATCHEY

23

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi (2012), Politique Nationale de l'Emploi (PNE), Lomé –Togo
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi (2004), Document cadre de politique de l'emploi et de lutte contre la pauvreté, Lomé –Togo.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (2011), Rapport final d'évaluation à mi-parcours du plan d'action opérationnel de la politique nationale de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, Lomé –Togo.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (2009), Plan d'action opérationnel de la politique nationale de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.
- Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (2009), Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté 2009-2011, Lomé –Togo.
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2008), Etude sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo, Lomé –Togo.
- Ministère auprès du Président de la République, Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (2011), Résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitat, Lomé-Togo.
- Ministère auprès du Président de la République, Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (2011), Enquête QUIBB Lomé-Togo.
- Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (2009), Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, Lomé –Togo.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2007), Politique Nationale de Jeunesse, Lomé –Togo.
- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé (2011), Projet de politique nationale de développement du commerce, Lomé –Togo.
- Ministère des Travaux Publics et des Transports (2010), Déclaration de politique sectorielle du gouvernement de la République Togolaise pour la période 2011-2015.
- Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques (2010), Avant-projet de politique industrielle, Lomé-Togo.
- Charte de Partenariat Secteur public/privé.
- Union Africaine (2004), Déclaration sur l'Emploi et la Pauvreté en Afrique, Assemblée de l'Union Africaine, troisième session extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, EXT/ASSEMBLY/AU 3 (III), Addis Abeba ;
- Union Africaine (2004), Plan d'Action pour la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté, Assemblée de l'Union Africaine, troisième session extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, EXT/ASSEMBLY/AU/4 (III) Rev.3, Addis Abeba.
- Union Africaine (2004), Mécanismes de suivi pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, Assemblée de l'Union Africaine, troisième session extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, EXT/ASSEMBLY/AU 5 (III), Addis Abeba.